





## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour participer, vous devez :

- ❖ Utiliser un vélo en bon état.
- ❖ Porter un casque protecteur (obligatoire).
- ❖ Le port d'un chandail avec manches est obligatoire.
- ❖ Aucun appareil de type Ipod n'est permis pour écouter de la musique lors des courses.
- ❖ Aucun équipement de caméra type GoPro n'est permis lors des courses.
- ❖ Être membre en règle de la Fédération Québécoise de Sports Cyclistes (FQSC) ou se procurer une licence d'un jour à Mont Rigaud, la journée de la course.
- ❖ Respecter les règles des sentiers de Mont Rigaud (vois ici-bas).

## RÈGLES DES SENTIERS DE MONT RIGAUD

- ❖ Préparez vos sorties bien en avance pour faire face aux éventuels imprévus.
- ❖ Roulez sur les sentiers ouverts
- ❖ Ne laissez aucune trace de votre passage (ne pas jeter de déchets, ne pas fumer, etc.)
- ❖ Contrôlez toujours votre vélo et portez un équipement sécuritaire.
- ❖ Cédez toujours le passage.
- ❖ Respectez la nature.
- ❖ Amusez-vous!